



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2014 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 32
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....:33
Nombre de conseillers présents à 21 h 40..... : 31
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....:33



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Joëlle RIETH en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 16 avril 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 16 avril 2014.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales
Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur GILLOT, Quatrième Adjoint délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux
Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances
Madame LEMARIÉ, Conseillère Municipale Déléguée à l'Intercommunalité

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),

Dans le cadre de cette délégation, **trois décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2014.

**DECISION N°1 DU 26 MAI 2014
Exécutoire le 27 mai 2014**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable à la société ART'CAR d'un garage situé 4-6 rue Calmette suite à l'arrivée à terme du bail commercial liant la ville à cette société - Location du 1^{er} juin au 30 novembre 2014.

Montant du loyer : 600,00 €

**DECISION N°2 DU 30 MAI 2014
Exécutoire le 2 juin 2014**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable d'une maison située 12 rue Henri Bergson

Désignation d'un locataire : Madame STAB

Avenant n° 2 à la convention – Location du 1^{er} juin au 31 août 2014.

Montant du loyer : 400,00 €.



DECISION N°3 DU 17 JUIN 2014
Exécutoire le 23 juin 2014

DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE
 Ecole municipale de musique
 Tarifs publics – Année scolaire 2014/2015
 (Tarifs page suivante).

TARIFS A COMPTER DU 20 JUIN 2014

CATEGORIES	TARIFS
<u>Frais de dossier</u>	
Habitants commune	24,00 €
Pers. travaillant commune ou grands-parents domiciliés commune	30,00 €
Habitants hors commune	37,00 €
<u>Droits d'inscriptions et locations</u>	
<u>Enfants et Etudiants</u>	
* Habitants Commune	
Jardin Musical	140,00 €
Eveil Musical	150,00 €
Pépinière	198,00 €
Formation Musicale + Instrument	235,00 €
Formation Musicale seule	150,00 €
Instrument seul	166,00 €
* Pers. travaillant dans la commune ou grands-parents domiciliés commune	
Jardin Musical	163,00 €
Eveil Musical	170,00 €
Pépinière	228,00 €
Formation Musicale + Instrument	384,00 €
Formation Musicale seule	195,00 €
Instrument seul	205,00 €
* Habitants hors Commune	
Jardin musical	182,00 €
Eveil Musical	206,00 €
Pépinière	300,00 €
Formation Musicale + Instrument	450,00 €
Formation Musicale seule	250,00 €
Instrument seul	300,00 €
<u>Adultes</u>	
* Habitants Commune	
Formation Musicale + Instrument	371,00 €
Formation Musicale seule	230,00 €
Instrument seul	248,00 €



* Pers. travaillant dans la commune	
Formation Musicale + Instrument	700,00 €
Formation Musicale seule	250,00 €
Instrument seul	400,00 €
* Habitants hors Commune	
Formation Musicale + Instrument	870,00 €
Formation Musicale seule	310,00 €
Instrument seul	500,00 €
Location d'instrument	150,00 €
Sous catégorie flûte, trompette, trombone, tuba, clarinette	80,00 €
Ateliers (habitants commune, pers. travaillant commune et hors commune)	Uniquement frais de dossier
Ateliers Ensembles seuls	

* Tarifs dégressifs sur inscriptions et locations : 2^{ème} membre : - 10 %, 3^{ème} membre : - 30 %, 4^{ème} membre et plus : - 50 %. Les familles ont la possibilité de payer en deux fois.

❖ Affaires générales - Création de deux postes d'adjoints

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de la création de deux postes d'adjoints supplémentaires pour la durée du mandat du Conseil Municipal,
- 2) Précise que les délégations seront les suivantes :
 - 8^{ème} adjoint en charge de l'intercommunalité, des relations internationales et des relations avec les associations patrimoniales et du monde combattant,
 - 9^{ème} adjoint en charge de la vie associative et du sport.

❖ Election des adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2014 fixant à 7 le nombre de postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2014 décidant la création de deux postes d'adjoints supplémentaires pour la durée du mandat du Conseil Municipal,



Après un appel à candidatures, il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée : la liste Philippe BRIAND « Saint-Cyr Notre Cœur, Notre Force ».

Après un premier tour de scrutin à bulletins secrets,

La liste conduite par Philippe BRIAND ayant obtenu la majorité absolue,

Ont été proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire et immédiatement installés dans leurs fonctions les candidats figurant sur cette liste. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

- Madame **Francine LEMARIÉ**, Huitième Adjointe
- Monsieur **Jean-Jacques MARTINEAU**, Neuvième Adjoint

❖ **Affaires générales – Formation des élus – Déplacement de M. Patrice DESHAIES, conseiller municipal, à PARIS les 4 et 5 novembre 2014 afin de participer à une formation sur les finances locales – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Patrice DESHAIES, Conseiller Municipal, d'un mandat spécial, pour son déplacement des 4 et 5 novembre 2014,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, de même que des dépenses d'hébergement, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Adhésion de la commune au club des villes et territoires cyclables – Déplacement de M. Michel GILLOT, Maire-Adjoint, à PARIS, le mercredi 17 septembre 2014 afin de participer à l'assemblée générale annuelle – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour son déplacement du 17 septembre 2014,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,



3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Budget Principal – Exercice 2014 – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et Mme de CORBIER)

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget principal – exercice 2014.

Monsieur HÉLÈNE signale que les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 70 111,00 €. Les dépenses s'élèvent à 81 228,00 €, soit un écart de – 11 117,00 € prélevé sur le poste dépenses imprévues.

A signaler en recettes, la dotation nationale de péréquation pour 38 847,00 €, un dégrèvement de taxes foncières de 9 800,00 €, une recette complémentaire au titre du PACT (Projets Artistiques et Culturels du Territoire) de 1 000,00 € et un nouveau titre pour 2010 et 2011 pour la publicité extérieure de 1 796,00 €.

En dépenses on note :

- de nouvelles taxes foncières pour 9 800,00 €
- des crédits supplémentaires pour la journée du patrimoine pour 2 500,00 €
- un complément pour les carrefours à feu de 3 000,00 €
- l'annulation de deux titres pour la Taxe Locale sur la Publicité pour 25 960,00 €
- l'installation d'un écran géant pour la manifestation du 14 juillet pour 10 000,00 €
- un crédit de 3 000,00 € pour TV Tours pour la journée de la Marionnette
- un complément de subvention pour la formation d'encadrants pour la section Volley Ball du Réveil Sportif pour 2 000,00 €
- une subvention de 1 000,00 € à l'association sportive du collège de la Béchellerie pour les Championnats de Triathlon
- le traçage de bandes pour le badminton et le volley ball dans le gymnase communautaire pour 6 500,00 €
- une contribution à la publication des lettres de Bretonneau pour 2 000,00 €
- un trop versé au centre de supervision urbain au titre de 2013 pour – 3 250,00 €.

La DBM enregistre par ailleurs divers sinistres et contentieux couverts par des remboursements d'assurance.

En section investissement, les recettes s'élèvent à 18 120,00 € et les dépenses à 10 520,00 € soit une différence positive de 7 600,00 €, inscrite au poste « dépenses imprévues ».

On note un complément de recettes au titre des amendes de police pour 12 620,00 €, une subvention pour les PV électroniques de 1 000,00 €, la cession de véhicules et divers matériels pour 1 755,00 € et une subvention du SIEL pour l'acquisition de véhicules électriques pour 7 000,00 €.

En dépenses, on relève 5 300,00 € pour de nouveaux totems pour la signalisation d'activités commerciales, du matériel de ménage pour 720,00 € et l'amélioration de l'accueil de l'état civil pour 4 500,00 €.



❖ **Budget annexe – Equatop – La Rabelais – Exercice 2014 – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe Equatop-La Rabelais – exercice 2014.

Monsieur HÉLÈNE signale que cette DBM enregistre une provision de 10 000,00 € pour divers branchements télécom dont ceux de la concession AUDI.

❖ **Construction de 63 logements PLUS et PLAI par la Société Anonyme HLM le nouveau logis Centre-Limousin - Résidence Konan, 57 rue de la Gaudinière**

A – Demande de garantie d'emprunt

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et Mme de CORBIER)

- 1) Accorde sa garantie d'emprunt à la SA HLM Le Nouveau Logis Centre-Limousin pour le prêt de 4 061 250,00 € qu'elle a contracté auprès de la CDC pour la construction de 63 logements collectifs en PLAI et PLUS,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette garantie.

B – Convention de réservation de logements

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et Mme de CORBIER)

- 1) Adopte les termes de la convention proposée par la SA HLM Le Nouveau Logis Centre-Limousin qui prévoit la réservation au profit de la commune de 13 logements,
- 2) Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Premier Adjoint à signer ladite convention.



❖ **Parc d'activités EQUATOP – Clos de la Lande - Concession de l'opération à la Société d'Équipement de la Touraine**

A – Ateliers-relais – 2^{ème} tranche - 54 rue du Mûrier (opération 08-616) – Approbation du compte de résultats 2013 et prévisions 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2013 pour les ateliers-relais du 54 rue du Mûrier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine et annexé à la présente délibération.
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la ville pour l'année 2014.

B – Centre d'affaires EQUATOP – 59 bis rue du Mûrier (opération 08-627) – Approbation du compte de résultats 2013 et prévisions 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2013 pour le centre d'affaires EQUATOP, 59 bis rue du Mûrier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine et annexé à la présente délibération.
- 2) Précise que l'équilibre de l'opération au 31 décembre 2013 nécessite le versement par la Commune d'une subvention d'un montant de 4 799,65 €, inscrite au budget primitif 2014.

C – Immeuble d'entreprises – 7 rue Lavoisier (Pôle Emploi) (opération 08-654) – Approbation du compte de résultats 2013 et prévisions 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2013, pour l'immeuble d'entreprises situé 7, rue Lavoisier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine et annexé à la présente délibération,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la ville pour l'année 2014.

❖ **Site résidentiel de la Ménardière – Concession de l'opération à la Société d'Équipement de la Touraine (opération 01-167) – Approbation du bilan annuel 2013**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le bilan financier de la ZAC de la Ménardière présenté par la Société d'Équipement de la Touraine, concessionnaire de l'opération, arrêté au 31 décembre 2013 et annexé à la présente délibération,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la ville pour l'année 2014.

❖ **Marchés Publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 16 mai et le 23 juin 2014**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du comité du Syndicat des Eaux du jeudi 26 juin 2014**

Monsieur BOIGARD signale que lors de cette réunion ont été vus différentes commissions pour les appels d'offres, le comité des œuvres sociales ainsi que les représentants au comité national d'action sociale, le vote pour les indemnités de fonction des présidents et des vice-présidents, le compte administratif 2013, le compte de gestion 2013, la convention de rétrocession des réseaux relative à l'opération immobilière « Forum Méliès » sur Tours Nord (ex site METRO) et enfin le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau. Il signale que la qualité de l'eau, sur Saint-Cyr, est très bonne et qu'il n'existe plus aucun branchement au plomb sur la ville.

A également été évoquée la coopération décentralisée avec le Sénégal et notamment la communauté rurale de Koussanar où de nombreux déplacements ont déjà été effectués, notamment de professionnels du syndicat afin d'assurer la réhabilitation des puits.

❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du comité du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire du jeudi 12 juin 2014**

Monsieur BOIGARD signale que figuraient à l'ordre du jour de cette réunion différentes commissions consultatives, la désignation de représentants dans différents organismes, la présentation des comptes de gestion et comptes administratifs, des points relatifs à l'électricité et à l'éclairage public et notamment les bilans de compétence d'éclairage public dans différentes communes du département, le bilan de la compétence « gaz » et enfin les bilans de la compétence « cartographie ».

❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire de TOUR(S) PLUS du jeudi 26 juin 2014**

Madame LEMARIÉ signale les points abordés lors de cette réunion, à savoir l'attribution du marché d'acquisition de 28 autobus standards et de 16 autobus articulés pour un montant de plus de 13 millions d'euros, l'approbation d'un avenant à la convention de délégation de service public Fil Bleu. Elle explique que pour Saint-Cyr, il a été décidé de prolonger la ligne 12 à



Saint-Cyr Mairie au-delà du terminus actuel situé à la Tranchée, à fréquence identique, à compter du mois de septembre 2014. Un travail sera effectué sur des aménagements complémentaires.

Elle signale également qu'en matière de tourisme, une participation complémentaire à la SPL Tours Val de Loire a été votée pour une animation patrimoniale autour de Louis XI dans les rues, les places et les jardins du Vieux Tours pendant la période des mois de juillet-août.

Par ailleurs ont été approuvés les comptes administratifs pour l'exercice 2013 du budget principal et du budget assainissement et les comptes de gestion correspondants de l'exercice 2013.

Enfin, ont été étudiés une proposition de liste des commissaires titulaires et suppléants pour la commission intercommunale des impôts, l'exercice du droit à la formation des élus communautaires et enfin la désignation des représentants de Tour(s) Plus au sein d'organismes extérieurs. Elle signale à cette occasion la nomination de Monsieur COUTEAU au CHRU de Tours.

❖ **Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 1^{er} juillet 2014**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 1^{er} juillet 2014.

❖ **Ressources Humaines – Application du décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011**

A – Mise en place d'un comité technique unique et commun aux agents de la commune et du Centre Communal d'Action sociale de Saint-Cyr-sur-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Crée un Comité Technique commun compétent qui permettra d'améliorer la proximité de gestion des ressources humaines, tant pour les agents de la commune que pour ceux employés par le Centre Communal d'Action Sociale. Il contribuera également à l'optimisation du dialogue social avec les représentants du personnel qui seront désignés lors du prochain scrutin des élections professionnelles organisées fin 2014.

B – Fixation du nombre de représentants du personnel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal de nombre de représentants suppléants) au sein du CT,



- 2) Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants au sein du CT,
- 3) Décide le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

❖ Ressources Humaines – Application du décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011

A – Mise en place d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T) unique et commun aux agents de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-sur-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Crée un C.H.S.C.T. commun compétent qui permettra d'améliorer la proximité de gestion des ressources humaines, tant pour les agents de la commune que pour ceux employés par le Centre Communal d'Action Sociale. Il contribuera également à l'optimisation du dialogue social avec les représentants du personnel qui seront désignés lors du prochain scrutin des élections professionnelles organisées fin 2014.

B – Fixation du nombre de représentants du personnel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal de nombre de représentants suppléants) au sein du CHSCT,
- 2) Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants au sein du CHSCT,
- 3) Décide le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

❖ Ressources Humaines – Mise en place d'un Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) – Demande de subvention auprès de la CNRACL

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière de la CNRACL dans le cadre de la commune dans l'élaboration de son Document Unique d'Evaluation des Risques.



❖ **Sécurité publique – Quartier Bois Livière – Mise en place d’un dispositif « voisins vigilants » ou convention citoyenne - Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et Mme de CORBIER)
ABSTENTION : -- VOIX

- 1) Approuve le dispositif de la mise en place de l’opération « voisins vigilants » dans le quartier Bois Livière,
- 2) Adopte les termes de la convention destinée à formaliser cette opération entre la Commune, le Préfet d’Indre-et-Loire et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué à la Sécurité Publique à signer cette convention.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 19 juin et du lundi 23 juin 2014**

Monsieur HÉLÈNE signale qu’il n’a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l’objet de délibérations.

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Résiliation des baux ruraux accordés à Monsieur Jean-Claude ROBIN – Approbation de l’indemnité d’éviction**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Approuve le montant de l’indemnité d’éviction s’élevant à 116 636,00 € à verser à Monsieur Jean-Claude ROBIN, exploitant et gérant de l’EARL Le VILLERAY, 77 rue de la Ménardière, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire, en raison de la résiliation des baux ruraux,
- 2) Autorise Monsieur le Maire, ou l’Adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Rapporteurs : Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint délégué à la politique culturelle
Madame JABOT, Troisième Adjointe déléguée à la Solidarité
Monsieur GILLOT, Quatrième Adjoint délégué à l'aménagement urbain
Monsieur MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué à la Vie Associative

❖ **Projet artistique et culturel de territoire PACT 2014 avec la Région Centre – Convention avec l'association Mariska Val de Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

❖ **Ecole municipale de musique Gabriel Fauré – Modification d'une catégorie tarifaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte d'inclure la clarinette dans la catégorie tarifaire « location d'instrument-sous-catégorie ».

❖ **Ecole municipale de musique Gabriel Fauré – Modification du règlement pédagogique**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les modifications apportées à l'article 8 du règlement pédagogique des études à savoir l'insertion du texte suivant : «Des mentions AB/B/TB seront décernées lors des examens. Pour les fins de cycle, seules les mentions B ou TB permettent d'obtenir cette fin de cycle. Il ne sera autorisé que 2 présentations d'examens lors des fins de cycle. Le jury se garde le droit de ne pas attribuer de mention. Il pourra également faire entrer un élève en cursus personnalisé en cas de difficultés de l'élève».

❖ **Mise à disposition des locaux du Centre Social – Conventions avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'association Tours Emploi Services et l'association Amitié Saint-Cyr Japon**

A - Convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes du projet de convention de mise à disposition de locaux pour la permanence au sein du Centre Social André Malraux pour la CPAM,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal délégué à la vie associative, à signer la dite convention.

B - Convention avec Tours Emploi Services

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes du projet de convention de mise à disposition d'un local au sein du Centre Social André Malraux pour l'association Tours Emploi Services,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal délégué à la vie associative, à signer la dite convention.

C - Convention avec l'association Amitié Saint-Cyr Japon

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et Mme de CORBIER)

- 1) Approuve les termes du projet de convention de mise à disposition ponctuelle du local « cuisine » au sein du Centre Social André Malraux pour l'association AMITIE SAINT-CYR JAPON,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal délégué à la vie associative, à signer la dite convention.

❖ Maison des associations Claude GRIVEAU – Mise à disposition des locaux aux associations – Nouvelle convention-cadre

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Approuve les termes du projet de convention-type de mise à disposition d'un local au sein de la maison des associations Claude Griveau,
- 2) Autorise en conséquence Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal délégué à la vie associative, à signer la dite convention avec les différents utilisateurs d'un local au sein de la maison des associations Claude Griveau au titre de la commune.

❖ Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du centre communal d'action sociale du lundi 30 juin 2014

Madame JABOT signale que lors de la réunion du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, un point a été fait sur la commission communale d'accessibilité (voir ci-dessous). Par ailleurs, a été évoqué le projet intergénérationnel autour du chant avec l'école municipale de musique. Dans ce cadre, elle souligne la participation de seniors au florilège vocal et à la rencontre avec les enfants et les assistants maternels le 6 juin dernier. Elle signale qu'une prochaine rencontre est prévue le 3 juillet avec le chœur d'enfants de l'école de musique à l'occasion du pique-nique de fin d'année de l'école.

Par ailleurs, a été évoquée la mise en place d'ateliers informatiques à l'intention des seniors avec l'association Orange Solidarité ainsi que la mise en place, avec la mission locale, d'ateliers pour les jeunes pour l'élaboration de leur curriculum vitae.

De plus, elle informe de la rencontre qui a eu lieu le 4 juin dernier avec la maison départementale de la solidarité Tours-Magnot suite à une nouvelle organisation mise en place au sein du Conseil Général afin de mieux coordonner les actions des services sociaux.

Elle souligne qu'un forum à l'intention des seniors est prévu le 25 septembre à l'Escale avec pour thème « La sécurité : halte aux arnaques » avec la participation de l'association de consommateurs CLCV et différentes institutions travaillant en direction des seniors. Le même soir est prévue une conférence à l'attention des professionnels sur le thème de la sexualité des seniors. Un projet de mise en place de nouveaux ateliers du bien vieillir est prévu en fin d'année.

Elle fait part également du projet de renouveler la candidature de la ville au titre « Ville Amie des Enfants ».

Par ailleurs, elle informe que la dernière séance de cinéma à l'Escale aura lieu le 10 juillet avec « Le roi et l'oiseau » en direction des enfants dans le cadre des vacances scolaires.

Enfin, elle souligne qu'en ce qui concerne les demandeurs d'emploi, 773 personnes sont inscrites comme demandeurs d'emploi toutes catégories confondues en juin 2014 ce qui représenterait une diminution de 0,65 % par rapport à mai 2014.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission communale d'accessibilité du lundi 23 juin 2014

Monsieur GILLOT signale que lors de cette réunion un bilan a été dressé sur les réalisations effectuées en 2013 dans le cadre de l'avancement du PAVE (Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces Publics) sur lequel Saint-Cyr est en avance. Il rappelle la mise en conformité des gymnases, du Centre Social, au niveau des voiries les bateaux, les bandes podo-tactiles, etc. Il explique que les membres des associations concernées sont régulièrement invitées à travailler avec la ville sur les projets d'aménagement de voirie ou de bâtiment afin d'améliorer au mieux l'accessibilité.

Il évoque par ailleurs, lors de la semaine des droits de l'enfant, une action sur le langage des signes.



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Communication du mardi 24 juin 2014**

Monsieur COUTEAU tient à remercier les membres du Conseil Municipal qui se sont associés au Chapiteau du Livre. Il explique que cette 6^{ème} édition a été très réussie et que cette manifestation monte en affluence. Il apporte également ses remerciements aux membres de l'association « Les Amis du Chapiteau du Livre », aux auteurs et aux partenaires financiers. Il évoque les nombreux compliments reçus qui montrent que l'accueil et la bonne organisation réjouissent les éditeurs tant locaux que nationaux. Il apporte également ses remerciements aux enseignants et aux principaux de collège pour leur participation à la journée supplémentaire organisée sur le thème de la bande dessinée. 620 enfants ont été accueillis à cette occasion le vendredi.

Il signale que plus de 1300 livres ont été vendus dans le cadre des sociétés d'édition nationale lors de cette manifestation.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Adjointe délégué à l'Enseignement et la Vie Educative,
Madame GUIRAUD, Adjointe déléguée aux Loisirs et Vacances,
Monsieur MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué au Sport.

❖ **Projets de sorties scolaires de 2^{ème} catégorie – Demande de subvention de l'école maternelle Périgourd**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Retiens les projets présentés par l'école maternelle Périgourd pour les sorties occasionnelles 2^{ème} catégorie, à savoir :

- Un spectacle du Cirque PINDER d'un montant de 604,00 €,
- Une visite d'une entreprise d'imprimerie d'un montant de 600,00 €,
- Une sortie Cinéma d'un montant de 145,00 €,
- Une sortie au parc botanique de Tours pour un montant de 160,00 €,

Soit un montant total de 1 509,00 €.

2) Verse sur le compte de la coopérative scolaire de cette école la somme correspondant au 1/3 des dépenses prévisionnelles, soit 503,00 €.

❖ **Convention de Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (FAAL) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention FAAL proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

❖ **Modification du règlement intérieur de fonctionnement de Pirouette et de la Souris Verte**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Suit l'avis de la commission Enseignement – Jeunesse - Sport du mercredi 18 juin 2014 et accepte les modifications du règlement intérieur de Pirouette et de la Souris Verte, dans le but de répondre aux préconisations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et de la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine en lien avec les nouvelles dispositions liées à la mise en œuvre de la Prestation de Service Unique et dans le but d'ajuster le fonctionnement de ces équipements aux besoins des familles,
- 1) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

❖ **Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Sportive du Collège de la Béchellerie – Participation de l'équipe de triathlon du collège au championnat national UNSS les 5 et 6 juin 2014**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège de la Béchellerie,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 1.000,00 €.

Nota : l'équipe s'est classée 9^{ème} sur 22 équipes engagées.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 18 juin 2014**

Madame BAILLIEREAU informe les membres du Conseil Municipal de la réouverture d'une classe à l'école élémentaire Engerand grâce à la mobilisation de tous. Le nombre de classes reste de 10 auxquelles s'ajoute une CLIS.



**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme
Monsieur VRAIN, Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement

❖ **Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Mise en œuvre de la procédure et des modalités de la concertation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prescrit la révision du POS de la commune en vue de sa transformation en PLU selon les objectifs définis ci-après, et selon les dispositions législatives et réglementaires,
 - Participer à l'évolution de l'agglomération tourangelle tout en conservant et en renforçant l'identité de la commune qui se définit comme une « Ville Parc ». La prise en compte des trames vertes et bleues tendra à s'inscrire dans cette optique tout comme le traitement des entrées de ville ;
 - Poursuivre un urbanisme maîtrisé tout en permettant une mixité sociale et intergénérationnelle ;
 - Maintenir l'équilibre entre les zones urbaines denses, les zones urbaines moins denses et les espaces naturels ;
 - Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et exceptionnel de la commune ;
 - Accentuer les pratiques de circulations douces afin de favoriser la mobilité durable ;
 - Promouvoir le développement économique de la ville en favorisant, d'une part, le commerce en ville et en renforçant, d'autre part, le parc d'activités Equatop au Nord-Est de la ville. En effet, la poursuite du boulevard périphérique au Nord-Est du territoire pourra venir renforcer l'attractivité économique de ce quartier.
- 2) Approuve les modalités de la concertation mise en œuvre,
- 3) Donne délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services concernant les études nécessaires à la révision du POS valant transformation en PLU,
- 4) Sollicite de l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du POS valant transformation en PLU,
- 5) Indique que les crédits destinés au financement des dépenses afférant à la révision du POS valant transformation en PLU sont inscrits au budget de l'exercice 2014 et qu'ils le seront en tant que de besoin sur les exercices suivants,
- 6) Précise que la présente délibération, conformément aux articles L.121-4 et L.123-6 du Code de l'Urbanisme, sera transmise au Préfet du département d'Indre-et-Loire et notifiée :
 - au président du Conseil Régional du Centre ;



- au président du Conseil Général d'Indre-et-Loire ;
- aux présidents de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers et de la Chambre de l'agriculture ;
- au président de la Communauté d'Agglomération Tour(s)Plus, compétent en matière de Programme Local de l'Habitat (PLH) et des transports urbains ;
- au président de l'établissement public de coopération, intercommunale compétent en matière de schéma de cohérence territoriale (Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle) ;

Qui seront à leur demande associés ou consultés.

7) Précise que la présente délibération sera transmise aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents et aux Maires des communes limitrophes, qui seront consultés à leur demande pendant l'élaboration du PLU, en application de l'article L.123-8 du Code de l'Urbanisme,

8) Précise que conformément à l'article R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération :

- fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs de la commune,
- sera exécutoire à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

❖ **ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie – Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) valant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Sollicite auprès de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, et l'ouverture de l'enquête parcellaire conjointe,

2) Adresse à Monsieur le Préfet pour être soumis à l'enquête, les dossiers tels que décrits ci-après, conformément au Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et au Code de l'Urbanisme,

- une notice explicative,
- le plan de situation,
- le plan général des travaux,
- les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
- l'appréciation sommaire des dépenses,
- l'étude d'impact (cf article R.122-3 du Code de l'Environnement) ou la notice (cf article R.122-9 du même Code),
- le périmètre délimitant les immeubles à exproprier,
- l'estimation sommaire des acquisitions à réaliser.

Il sera notamment transmis pour la mise en compatibilité du POS :

- un dossier de mise en compatibilité,
- le dossier de réalisation ou le pré dossier de réalisation,



- le dossier d'enquête publique, l'étude d'impact Grenelle 2 et l'avis du Préfet de Région,
- le dossier d'enquête parcellaire.

- 3) Sollicite auprès de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire la déclaration d'utilité publique du projet et les arrêtés de cessibilité des immeubles au profit de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 4) Délivre à Monsieur le Maire, un mandat spécial de représentation de la commune dans la procédure d'expropriation, notamment en vue d'ester en justice au nom de la commune ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- 5) Désigne Maître Marie-Pierre ITIER-LAPOINTE, notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction des actes authentiques, le cas échéant en collaboration avec les notaires des vendeurs,
- 6) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les contrats nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique et tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 7) Dit que ces acquisitions ne donneront lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Acquisitions foncières – ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Acquisition de la parcelle cadastrée AH n° 4 – sise 112 rue de la Pinauderie appartenant à M. SEGRET et Mme KERSH**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur Alain SEGRET et Madame Françoise KERSH, la parcelle cadastrée section AH n° 4 (265 m²), sise 112 rue de la Pinauderie, libre de toute occupation,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix net de 6 625,00 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Acquisitions foncières – Périmètre d'étude n° 14 -- Acquisition de la parcelle cadastrée AW n° 33 (211 m²), 3 rue Anatole France, appartenant à Mme Isabelle ALVES**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Madame Isabelle ALVES, la parcelle cadastrée section AW n° 33, sise 3 rue Anatole France,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 130 000,00 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Acquisitions foncières – Régularisation – Acquisition d'une emprise d'environ 16 m² issue de la parcelle cadastrée AS n° 624, située 45bis rue Lieutenant-Colonel Mailloux, appartenant à la copropriété « Fosses Boissées 55 »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Acquiert une emprise d'environ 16 m² (sous réserve du document d'arpentage) issue de la parcelle AS n° 624 (6.944 m²), sise 45bis rue du Lieutenant-Colonel Mailloux appartenant à la copropriété « FOSSES BOISSEES 55 », représentée par Monsieur Patrice PETIT, président du cabinet CITYA-URBANIA, syndic de la Résidence,
- 2) Précise que cette acquisition aura lieu à l'euro symbolique,
- 3) Donne son accord au classement de cette emprise dans le domaine public communal sans enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.



❖ **Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales paysagé lieu dit Tartifume – Marché à procédure adaptée de niveau 2 – Travaux – Choix des attributaires des marchés – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Examine le rapport d'analyse des offres et attribue les marchés aux entreprises de la manière suivante :

Lot 1 : Terrassement et ouvrage hydraulique à l'entreprise Gascheau de Druye pour un montant de 417 610,00 € HT (solution de base + options),

Lot 2 : Espaces verts à l'entreprise Giraud de Veigné pour un montant de 134 620,00 € HT (solution de base + option).

2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer les marchés et toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ **ZAC Bois Ribert – Avenant de travaux au lot espaces verts – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cet avenant**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Autorise la passation de cet avenant pour un montant de 7 723,70 € HT,

2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer cet avenant avec la société Giraud de Veigné et toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ **Principe de gestion des parties communes dans les lotissements**

Monsieur GILLOT rappelle que lorsqu'il s'agit d'un lotissement privé et que le lotisseur souhaite qu'il reste privé, l'ensemble des voiries, de l'éclairage, etc, reste à la charge des co-lotis, sauf la fourniture de l'éclairage public. Lorsqu'il s'agit d'un lotissement conçu par un lotisseur mais que celui-ci souhaite remettre les installations, voiries, eaux usées, eaux pluviales, etc, à la commune, il y a une convention qui est signée et une réception des travaux afin de s'assurer que les travaux ont été faits dans les règles de l'art.

❖ **ZAC Clos de la Lande : signalisation des activités des ateliers-relais au 41 rue du Mûrier – Convention avec la SCI GLVR1 pour la gestion du totem**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion d'une convention avec la SCI GLVR1 portant sur la gestion du totem n° 41 situé sur la parcelle AM 355,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

❖ **Environnement – Plan Climat Energie Territorial – Mise en place d'un dispositif de collecte, tri et recyclage des déchets électroniques et informatiques – Conventions de partenariat**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion de trois conventions avec l'entreprise de réinsertion « Envie Touraine », la société ORANGE et la Communauté d'Agglomération « Tour(s) Plus » dans le cadre d'un dispositif organisé, certifié et solidaire de collecte des déchets électroniques et informatiques produits par les services communaux,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le conseiller municipal délégué à l'Environnement et aux Moyens Techniques à signer les conventions correspondantes.

❖ **Patrimoine communal – Remplacement des panneaux Trespa de l'arrière de la tribune Guy Drut – Autorisation de dépôt et de signature de la déclaration préalable**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué au patrimoine à déposer et signer, au nom de la commune, la demande de déclaration préalable relative à l'opération ci-dessus énoncée.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme, Aménagement Urbain, Embellissement de la Ville, Environnement, Moyens Techniques et Commerce du lundi 16 juin 2014**

Monsieur **VRAIN** signale que les travaux de La Rabelais débiteront le 15 juillet pour une durée d'un an.



❖ Questions diverses

Prochain Conseil Municipal : lundi 7 juillet à 18 h 30.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Briand.' with a stylized flourish at the end.

Philippe BRIAND.